



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 09/07/2014

Référence
2014_07_32

Objet de la délibération
Etude de faisabilité de la réorganisation des activités maritimes sur Logonna-Daoulas : avenant n°1 au marché du groupement SAFI-Artelia-Tristan la Prairie Architectes

L' an 2014 et le 9 Juillet à 10 heures , le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , au Siège de la communauté de communes de l'Aulne maritime au Faou sous la présidence de Monsieur CUILLANDRE François, Président

Présents : , Mmes : ABIVEN Charlotte, BALCON Claudie, BELLEC Claude, BONNARD LE FLOCH Frédérique, BRUBAN Claudine, GODEBERT Viviane, GUILLORE Alexandra, MALGORN Bernadette, SOUDON Chantal, MM : CUILLANDRE François, GOULAOUIC Pascal, GUEGANTON Loic, KERMAREC Charles, LARS Roger, LE GAC Didier, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Armel représenté par son suppléant LE GALL André, MASSON Alain, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, OGOR Pierre, PICHON Ronan, PLUCINSKI Michel, RAMONE Louis, STEPHAN Yves, TALARMAIN Roger, TALARMIN André TANGUY Bernard,

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	30	33

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme QUIGUER Tifenn, à Mme BONNARD LE FLOCH Frédérique, MM : CALVEZ Christian, à M. TALARMAIN Roger, GOURVIL Armel, à M. CUILLANDRE François, PELLICANO Fortuné, à M. MASSON Alain, SIFANTUS Bruno à Mme MALGORN Bernadette,

Excusé(s) : Mme FORTIN Laurence, MM : CAP Dominique, FAYRET Thierry, GIBERGUES Bernard, MOAL Gurvan, NEDELEC Yohann, RIOUAL Bernard

Date de la convocation
02/07/2014

Assistaient en outre à la réunion :
Mme LE BARS Mickaèle, MM : CANN Thierry, CANTEGRIL Michel

Date d'affichage
02/07/2014

Objet de la délibération :
Etude de faisabilité de la réorganisation des activités maritimes sur Logonna-Daoulas : avenant n°1 au marché du groupement SAFI-Artelia-Tristan la Prairie Architectes

Vote
A la majorité
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 2

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a conclu un marché de services en procédure adaptée avec le groupement SAFI/Artelia/Tristan la Prairie Architectes ayant pour objet la réalisation d'une étude de faisabilité de la réorganisation des activités maritimes sur Logonna-Daoulas. Il a été notifié
Accusé de réception

029-200033736-20140709-2014_07_32-DE

Reçu le : 16/07/2014

le 11 mars 2014 avec comme délai d'exécution le 30 septembre 2014.

Le montant initial du marché est de :

- Taux de TVA : 20 %
- Montant HT : 36 040, 00 €
- Montant TTC : 43 248, 00 €

Il est souhaitable d'accorder un délai supplémentaire afin que les phases de concertation et de validation soient suffisantes.

Il est proposé de passer un avenant n°1 au marché précité afin de prendre en compte :

- la prolongation du marché pour une durée de 3 mois supplémentaires soit jusqu'au 31 décembre 2014.
- cet avenant n'implique aucune incidence financière sur le marché.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Président à signer l'avenant à intervenir avec le titulaire.

Décision du Comité syndical :

A la majorité, les membres du Comité syndical approuvent les dispositions qui précèdent et autorisent le Président à signer l'avenant à intervenir avec le titulaire.

Pour extrait conforme,
A Brest le 15 juillet 2014



François CUILLANDRE

Accusé de réception

029-200033736-20140709-2014_07_32-DE

Reçu le : 16/07/2014